

Villé :

Le chemin de la colère

Depuis plus de quatre ans, un projet de chemin pour piétons, sur les hauteurs de Villé, partage les villageois. Certains accusent même le maire de « tricherie ».

En novembre 2005, le point N2 d'une enquête publique concerne « la création de pistes et sentiers multi-activités en secteur de la zone NDA ». Un peu plus loin il est indiqué : « Afin de permettre la continuité des équipements de loisirs, la commune souhaite faire de même dans le secteur NDA contigu à NDI ».

Rien d'anormal à tout ça, si le jour de l'enquête publique, le chemin appelé « piste multi-activités » n'était réellement qu'un projet. Mais quand l'enquêteur missionné par le préfet enquête sur ce projet, la piste multi-activités existe déjà.

Etonnant comme mode de fonctionnement ! Pour comprendre l'affaire, puisqu'il y a affaire, il faut revenir en 2003 quand les riverains de la rue des framboises apprennent par hasard qu'un chemin va être installé « au fond de leur

jardin ». La mairie ne distillant aucune information, les riverains signent une pétition forçant le maire à organiser une réunion publique.

Méthode Villé : c'est seulement à cette réunion que les habitants apprennent officiellement l'existence de ce projet estimé à 379 000 €. Le jour de la réunion, le maire ne fait que peu de cas des risques de bruit et dérangement que peut occasionner ce projet aux voisins immédiats. Il ne dit pas pourquoi un chemin entre les habitations, alors que Villé est entouré de nature.

Une requête en annulation de la décision du Conseil Municipal n'aboutira pas, le délai étant expiré.

2004, malgré les paroles rassurantes du sous-préfet, les riverains constatent que les travaux continuent. Des travaux que n'autorise toujours pas le POS, et voilà comment en 2005, à Villé, on se retrouve avec une enquête publique mensongère et des travaux illégaux.

Grand moment de démocratie de fond de vallée. Le Conseil Municipal décide en

catimini de travaux à réaliser avec les deniers publics et les réalise. Puis, suite à des plaintes de riverains, tout est administrativement et légalement plus ou moins mis à jour, plus tard, beaucoup plus tard...

Depuis, des riverains continuent à dénoncer ses agissements douteux : courrier au sous-préfet, plainte au tribunal administratif... sans succès. Michel GILARDEAU et Bernadette CAVELERI, deux riverains, parlent de « délinquance administrative. »

Ils n'ont aujourd'hui que la possibilité de porter plainte à chaque fois qu'une mobylette utilise ce terrain interdit aux véhicules à moteur. C'est-à-dire tous les jours...